

En application de l'article L2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

## Expression de l'opposition



# Front National pour Dreux

Du bon sens M. Hamel !

Au dernier CM, un élu socialiste reconnaissait qu'« on a un problème de délinquance dangereux par sa progression, dans certains endroits, les femmes ont de plus en plus de mal à vivre normalement, c'est une situation inquiétante. ». Ce à quoi M. le Maire le rassurait en promettant « des budgets dans les quartiers ». Les centaines de millions injectés sans résultat dans les quartiers « difficiles » drouais ne lui ont rien appris. Spolier le reste des contribuables ne fera pas de ces quartiers des quartiers comme les autres, il y fera bon vivre lorsqu'on y réaffirmera le socle commun français (éducation, valeurs, langue...)

Édouard Gladczak, conseiller municipal d'opposition.